

Le 18 novembre 2019
A Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 OCTOBRE 2019**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER ; Mohamed GUOUGUENI (à partir du point n° 3);
Christian DARNE ; Fabienne TIRTIAUX ; Odette BONTOUX (à partir
du point n°10) ; Agnès JAGET ; Guillaume COUALLIER ; Nicole
CARTIGNY ; Christian ARNOUX ; François VURPAS (à partir du point
n° 10) ; Bernard GUEDON ; Michel MONNET ; Christophe GODIGNON ;
Lucienne DAUTREY ; Pascale ROTIVEL Isabelle PICHERIT (à partir du
point n° 4); Marylène MILLET ; Olivier BROSSEAU ; Philippe
MASSON ; Jean-Philippe LACROIX ; Stéphanie PATAUD ; Aurélien
CALLIGARO ; Bernadette PIERONI ; Yves CRUBELLIER ; Pascal BARD ;
Thierry MONNET.

EXCUSÉS :

Yves DELAGOUTTE ; Maryse JOBERT-FIORE ; Marie-Paule GAY ;
Bernadette VIVES-MALATRAIT ; Yves GAVault ; Anne-Marie JANAS ;
Karine GUERIN ; Gilles PEYREYRON.

ABSENTS :

François VURPAS (jusqu'au point n°9 inclus), Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point n°4 inclus), Serge BALTER.

POUVOIRS :

Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER ; Mohamed GUOUGUENI à
Guillaume COUALLIER (jusqu'au point n°2 inclus) Maryse JOBERT-
FIORE à Christian DARNE ; Anne-Marie JANAS à Philippe MASSON;
Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL (jusqu'au point n°9 inclus) ;
Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY ; Bernadette VIVES-MALATRAIT
à Agnès JAGET ; Yves GAVault à Marylène MILLET ; Karine GUERIN
à Christian ARNOUX ; Gille PEYREYRON à Thierry MONNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h00 après avoir accueilli les jeunes élus du Conseil Municipal des enfants et les avoir félicités pour leur engagement.
 Une minute de silence est également observée pour honorer le président de la république Jacques Chirac décédé le 26 septembre dernier.

Monsieur COUALLIER, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. le MAIRE : « *Je porte à la connaissance du Conseil Municipal, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, que Madame MILLET m'a fait part de son souhait de démissionner du Groupe Saint-Genis Notre Ville et de siéger en indépendante au sein de ce Conseil Municipal.* »

5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2019-017 à 2019-024

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2019-017	18/07/19	Décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif - Monsieur COMBARMOND c/ Commune	Par arrêté du 3 août 2018, le Maire a refusé de délivrer un permis de construire à M. Combarmond suite à l'avis défavorable émis par l'architecte des bâtiments de France. Suite aux recours contentieux rejetés tant devant La Commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture que le préfet, M. Combarmond a déposé un recours devant le Tribunal Administratif en janvier 2019. Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat, la présente décision vise à confier la défense des intérêts de la Commune au cabinet ITINÉRAIRES AVOCATS situé 87 rue de Sèze à Lyon.
2019-018	19/07/19	Mise à disposition des locaux Roule Virou	La présente décision vise à mettre les locaux 12, place des Collonges à disposition de l'association PREMIERS PAS À SAINT-GENIS-LAVAL pour une durée de 1an à compter du 29 juillet 2019 et pour une destination d'un établissement d'accueil du Jeune Enfant sont mis à disposition.

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2019-019	08/08/19	Décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lyon - Madame Ville c/Commune	Par arrêté en date du 6 novembre 2014, le Maire a refusé de délivrer un permis de construire à Madame VILLE pour la construction d'un immeuble de 4 logements et 8 places de stationnement situé 14 rue des Martyrs. Après plusieurs saisines des Tribunaux : Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'État en cassation, Madame VILLE a, à nouveau, déposé en mai 2019 devant le tribunal administratif de Lyon un recours en excès de pouvoir aux fins de faire annuler la décision de refus de permis de construire en date du 21 novembre 2018 prise en conséquence des différents jugements des tribunaux. Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat, la présente décision vise à confier la défense des intérêts de la Commune au cabinet ITINÉRAIRES AVOCATS situé 87 rue de Sèze à Lyon.
2019-020	28/08/19	Tarifs communaux 2019/2020	La présente décision vise à mettre à jour certains tarifs communaux pour la période 2019/2020. Les tarifs et quotients familiaux proposés sont stables ou faiblement revalorisés compte tenu de l'inflation modérée qui impacte faiblement le pouvoir d'achat des ménages et des usagers.
2019-021	10/09/19	Acte modificatif de la Régie d'Avances et de Recettes du Service Jeunesse	Considérant que les chantiers jeunes fonctionnent de manière plus importante durant la période estivale, la présente décision vise à augmenter temporairement le montant maximum de l'avance consentie au régisseur.
2019-022	10/09/19	Acte modificatif de la sous-régie d'avances et de recettes du service jeunesse	Considérant que le nom de la sous-régie doit reprendre celui de la régie principale, il convient de renommer la sous-régie Mixcube en sous-régie du service jeunesse ; Considérant que les activités proposées aux usagers sont plus nombreuses durant la période estivale, il convient d'augmenter temporairement le montant maximum de l'avance consentie au sous-régisseur. La présente décision porte sur ces 2 modifications.
2019-023	12/09/19	Acte modificatif de la régie d'Avances cinéma et spectacles de La Mouche	Considérant que, suite à une tentative d'escroquerie par falsification de chèques émis par le régisseur, le Comptable Public préconise de privilégier les paiements dématérialisés sous forme de virements bancaires, et ce afin de limiter l'usage des chèques ; la présente décision vise à intégrer cette possibilité de virement dans l'acte de régie.

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2019-024	12/09/19	Acte modificatif de la régie de recettes cinéma et spectacles de La Mouche	Considérant que la ville de Saint Genis Laval souhaite proposer, dans le cadre des actions menées par La Mouche, une nouvelle offre culturelle pour ses usagers sous forme d'ateliers, de stages ou d'activités thématiques ; la présente décision vise à intégrer la possibilité de percevoir les contributions financières des participants à ces nouvelles activités.

LE CONSEIL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3. LOGEMENT

Garantie d'emprunt Alliade habitat : réhabilitation de 21 logements, résidence Argos 138-142 route de Vourles

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Dans le cadre de la requalification du quartier des Barolles, si l'ensemble des espaces publics a été réaménagé, la ville a également mobilisé les bailleurs et les régies pour une rénovation de leur patrimoine.

À ce titre, Alliade Habitat a procédé à la réhabilitation de sa résidence "Argos" située à l'entrée du mail coté est, précisément 138-142 route de Vourles comptant 21 logements.

Ces travaux consistent en un réaménagement d'une partie des locaux, une rénovation thermique du bâtiment. Le ravalement de façade intègre une isolation thermique par l'extérieur accompagnée du changement des menuiseries extérieures. Le réaménagement des locaux permet par ailleurs la création d'un local vélo pour faciliter l'usage des modes doux.

Afin de réaliser cette réhabilitation, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) ALLIADE HABITAT doit contracter un prêt d'un montant total de 876 589,00€ auprès de la Caisse des Dépôts et sollicite ainsi la garantie de la ville à hauteur de 15 %, soit 131 488,35 €.

La Métropole de Lyon a décidé par la décision CP-2019-2969 du 08/04/2019 d'accorder sa garantie à hauteur de 85%.

En effet, conformément à la réglementation, ce prêt doit faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des collectivités locales. Le montage de garantie prévue est le suivant :

	METROPOLE DE LYON		COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL		Total garanti (€)
	Montant garanti (€)	Quotité (%)	Montant garanti (€)	Quotité (%)	
PAM	745 100,65 €	85%	131 488,35 €	15%	876 589,00 €

Les garanties des prêts indiquées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Ce prêt est constitué d'une ligne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du prêt	PAM
Montant	876 589,00 €
Durée totale	25 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,60%. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en

	fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% Double révisabilité (DR) : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

Aussi,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la demande formulée par Alliaide Habitat et l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'intérêt du projet tant en termes esthétique, social et environnemental ainsi que des caractéristiques financières précédemment présentées,

Mesdames Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT soit un montant de 131 488,35 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 21 logements situés 138-142 route de Vourles à Saint Genis Laval.
- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes ;
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur MASSON. Je rappelle par ailleurs qu'ALLIADE est en train de rénover et d'isoler par l'extérieur la résidence d'ORION. Cela contribue à la fois à la lutte contre la précarité sur le volet énergétique puisqu'il y aura moins de consommation pour les locataires mais aussi la transition énergétique. La réfection de l'ensemble des places et du mail de l'allée des Barolles font qu'il y a aussi un effet d'entraînement à la fois des copropriétés et des bailleurs sociaux pour rénover le bâti.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

4. FONCIER

Lancement de la procédure de cession de la parcelle BY 150 située avenue Charles de Gaulle

Rapporteur : Madame Lucienne DAUTREY

Dans le cadre de la requalification et du réaménagement de l'entrée du collège d'Aubarède, le Conseil Municipal a approuvé le 17 octobre 2017 l'acquisition à titre gracieux de la parcelle BY 150 d'environ 830 mètres carrés située avenue Charles de Gaulle à Saint-Genis-Laval. Le 12 juillet 2019, l'acte de la vente passée entre la SA UFIMMO, substituée dans les droits de la société SCORALPES, et la Ville de Saint-Genis-Laval, a été reçu devant Maître Nadine Collomb, Notaire à Saint-Genis-Laval.

Cette parcelle n'assurant pas la fonction de desserte du collège d'Aubarède, elle constitue un délaissé de voirie. Connexe à des jardins privés, il apparaît opportun dans ces conditions d'en proposer l'acquisition aux riverains.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 112-8 et L. 141-3 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 09/09/2019 ;

Vu le procès-verbal dressé par la police municipale constatant l'absence de fonction de desserte ;

En conséquence, au vu de ces éléments,
Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le principe de la cession aux riverains de la parcelle BY 150 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces de nature juridique, technique, administrative et financière nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

6. FONCIER

Bornage de la parcelle CB 99 située au 24 avenue Maréchal Foch

Rapporteur : Madame Lucienne DAUTREY

La SNC L'INTEMPOREL a pour projet la réhabilitation d'anciens locaux en une résidence de dix lots. Aussi, le 23 mai 2019 a eu lieu le bornage de la parcelle cadastrée section CB n° 368 appartenant à la SNC L'INTEMPOREL.

La ville étant propriétaire de la parcelle CB99 contiguë à la parcelle CB 368 et constituant l'emprise de l'Espace décliv, situé au 24 avenue Maréchal Foch, elle était présente lors de ce bornage.

Il est donc demandé en premier lieu au conseil municipal de se prononcer sur la reconnaissance des limites fixées dans le procès-verbal établi par le Cabinet de géomètres-experts, Boussion Fleury, missionné par la SNC L'INTEMPOREL, et qui est joint à la présente.

En second lieu, plusieurs servitudes, matérialisées dans ledit procès-verbal, sont à créer entre la parcelle CB 368, qui constitue le fonds dominant, et la parcelle CB 99, qui constitue le fonds servant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2122-4 ;

Vu la délibération n°04.2014.017 en date du 14 avril 2014 ;
Vu le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites en date du 23 mai 2019 ;
En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le bornage partiel de la parcelle CB 99, propriété de la Ville de Saint-Genis-Laval, située 24 avenue Maréchal Foch, et contiguë à la parcelle CB 368, propriété de la SNC L'INTEMPOREL ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces de nature juridique, technique, administrative et financière nécessaires à cette opération.

Arrivée de Madame PICHERIT

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

7. ENSEIGNEMENT

DSP Restauration collective - Rapport du délégataire - Année 2018

Rapporteur : Madame Nicole CARTIGNY

La Commune de Saint-Genis-Laval par délibération en date du 24 mai 2012 a adopté le principe d'une délégation du service public de la restauration collective, puis a décidé par délibération en date du 2 juillet 2013 de signer la convention afférente avec la société SODEXO pour une mise en œuvre au 1^{er} août 2013 et une échéance au 31 juillet 2017.

Puis par délibération du 28 juin 2016, la commune a renouvelé son choix d'adopter le principe de déléguer ce service et a décidé par délibération du 23 mai 2017 de signer un nouveau contrat avec la société SODEXO pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} août 2017.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1411-3), « Dès la communication du rapport mentionné à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 17 septembre 2019 a donné un avis favorable à l'unanimité des présents à ce rapport.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2018 du délégataire de la Restauration Collective.

M. le MAIRE : « *Merci Madame CARTIGNY. Les enfants sont là. Il s'agit de la restauration scolaire. Nous discutons aujourd'hui du bilan 2018 qui est porté à la connaissance du Conseil Municipal. C'est ce que vous mangez tous les jours avec des produits bio et régionaux. Si certains parents veulent partir pendant le Conseil Municipal, vous pouvez. Je peux comprendre vos obligations de mère ou de père de famille. Y a-t-il des interventions sur la restauration scolaire, qui a reçu l'avis de la commission ?* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

8. SPORT

Subvention exceptionnelle - Participation du collège d'Aubarède au championnat de France UNSS Hand Ball

Rapporteur : Monsieur Jean-Christian DARNE

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a pour objet **d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives**, composantes de l'éducation physique et sportive et **l'apprentissage de la vie associative** par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Elle **organise la pratique sportive et promeut la vie associative** dans les établissements scolaires, en cohérence avec les objectifs éducatifs du sport scolaire.

Dans ce cadre, deux sections de handball (filles et garçons) ont été créées au Collège Paul d'Aubarède.

Ces deux équipes ont été qualifiées pour les championnats de France UNSS qui se sont déroulés à Paris du 20 au 23 mai 2019.

Sur les 27 élèves sélectionnés, 19 sont saint-genois.

Le Collège Paul d'Aubarède a sollicité les familles et les divers partenaires institutionnels afin de participer à la prise en charge des frais liés à ce déplacement (transport, hébergement, restauration).

Afin de soutenir l'engagement de ces élèves et la section sportive du collège, il est proposé le versement d'une subvention de 210 euros permettant de participer aux dépenses engendrées.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 210 euros au Collège Paul d'Aubarède
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget principal - nature 6745

M. Thierry MONNET : « *Je voudrais connaître le montant total des dépenses engendrées liées à ces déplacements.* »

M. DARNE : « *Le coût total s'élevait à 6 242 € et la participation demandée aux parents était de 164 € par élève. Une subvention de la Métropole de 800 € a également été octroyée.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

9. JEUNESSE

Comité des Services aux Familles et à l'Education pour la Métropole de Lyon et le Département du Rhône (CSFE, ex CDPPEL)

Rapporteur : Monsieur Olivier BROSSEAU

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) aident au financement d'actions éducatives, type accompagnement à la scolarité, dans le but de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire national, et en priorité dans les quartiers inscrits en politique de la ville.

Cette aide est mise en œuvre à travers les dispositifs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), qui sont suivis conjointement au sein du **Comité des Services aux Familles et à l'Éducation pour la Métropole de Lyon et le Département du Rhône (ex CDPPEL)**. La nature des actions doit être en cohérence avec la politique éducative et de soutien à la parentalité de la commune.

Au titre de la programmation 2019-2020, la CAF poursuivra sa participation pour le dispositif suite à la signature de la nouvelle COG 2018-2022 le 11 juillet 2018. REAAP et pour le CLAS.

Les deux dispositifs se déclinent suivant les **actions** énumérées ci-dessous.

Le dispositif **CLAS** s'inscrit en complémentarité des actions menées dans le cadre des rythmes scolaires révisés. Il permet de mettre l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, l'organisation avec une méthodologie du travail personnelle tout en restant dans une envie d'apprendre et le plaisir de s'ouvrir à d'autres dimensions, culturelle, artistique... Dans ce contexte, les actions seront travaillées en concertation étroite avec les différents acteurs éducatifs, notamment avec les directeurs d'école. Les 2 porteurs d'actions CLAS, que sont le CSCB et le MIXCUBE, sont subventionnés par la CAF et la DRDJSCS. Les montants prévisionnels inscrits pour le Mixcube, d'un total de 11322 €, sont intégrés au budget de la Ville.

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF/DRDJSCS	
			gr	€
Accompagnement scolaire primaire et ateliers d'expression	CSCB		2 gr	5050 €
Accompagnement scolaire secondaire avec ateliers d'expression			2 gr	7575 €
Accompagnement à la scolarité primaire	MIXCUBE	5188 €	1 gr	2555 €
Accompagnement à la scolarité secondaire		6134 €	1 gr	3025 €
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2019-2020		11322 €	6 gr	18205 €

* subvention demandée (budget prévisionnel) versée directement à la structure si accord.

gr. = groupe ; 1gr. (entre 5 et 15 jeunes) devrait correspondre à 32,5 % de participation de l'Etat, avec pour plafond 7 885 € de dépenses, soit une subvention maximale à hauteur de 2 563 € par groupe

Quant au dispositif **REAAP**, les actions parentalité de la commune favorisent le bien être des familles et satisfont les intérêts de l'enfant et du jeune en préparant et en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale. De plus, elles confortent les parents dans leurs compétences, en lien avec les associations et les familles du territoire. L'effort de la Ville sera de 2 000 € attribués au CSCB sous forme de subvention et 4 600 € fléchés pour le Mixcube et intégrés au budget de la Ville.

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF/DRDJSCS
Espace d'accueil parents-enfants : 1, 2, 3, soleil	CSCB	2 000 €	1 500 €
Temps de rencontres parents-enfants : MIXKIDS	MIXCUBE	4600€	800 €
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2019-2020		6 600 €	2 300 €

* subvention attendue versée directement à la structure

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **SOLLICITER** la CAF au titre du dispositif CLAS et REAAP pour le Mixcube
- **VERSER** la subvention de 2 000 € au CSCB au titre du dispositif REAAP pour la mise en œuvre des projets listés pour l'année scolaire 2019-2020

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur BROSEAU. Quelques mots supplémentaires. Monsieur DELAGOUTTE, qui est absent, aurait pu le dire. Cela fait partie de l'ensemble des dispositifs que nous mettons autour de l'école ou dans l'école pour favoriser le parcours éducatif et lutter contre l'échec scolaire. Là, il s'agit essentiellement du soutien scolaire mais aussi des espaces d'accueil comme indiqué avec 1, 2, 3 Soleil, les temps de rencontre parents/enfants et le MIXCUBE. C'est un ensemble de dispositifs d'éveil à la culture, aux sciences, à l'environnement, etc., mis à disposition. Là, c'est un dispositif complémentaire aux dispositifs mis en place par la commune intra-scolaire et extra-scolaire. Y a-t-il des interventions sur cette disposition et cette délibération ? Non. Je vous propose de passer au vote.*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

10. JEUNESSE

Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse - Programmation 2019

Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER

Le Contrat Enfance Jeunesse, volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois, âgés de 6 à 17 ans, sur des périodes péri et extra scolaires, afin de contribuer à leur épanouissement, favoriser leur insertion sociale et faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

A ce titre, dans le cadre de ce dispositif et sur la durée du contrat, différentes actions sont contractualisées et font l'objet d'une programmation annuelle avec le versement d'une subvention aux associations intervenant dans le domaine de la jeunesse.

En 2019, l'enveloppe totale du CEJ est de 270 752 € : 160 119€ de subvention maximale attendue de la CAF et 110 633 € financés par la Ville.

Le coût global des projets se décompose en actions portées par les associations pour 119 802 € (subventions versées par la Ville intégrant la part CAF) et en actions portées par la Ville à hauteur de 150 950 € (séjours vacances ainsi qu'une partie des postes de coordinateur jeunesse, coordinateur des rythmes périscolaires et animateur CME).

La programmation 2019, du Contrat Enfance Jeunesse, volet "jeunesse", se décline en 8 actions énumérées dans le tableau ci-après.

Projets Associatifs	Porteurs du projet	À verser CEJ 2019
ALSH Jeunes CSCB (projet J1)	CSCB	57 117,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	54 885,00 €
Opérations Sports Été 2019	Associations sportives	3 300,00 €
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
Total projets associatifs		119 802,00 €

Projets Municipaux	Coût prévisionnel 2019
ALSH Enfants MQC (projet J5)	70 000,00 €
Séjours de Vacances	12 000,00 €
Animation d'un CME	11 590,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	57 360,00 €

Total projets municipaux	150 950,00 €
---------------------------------	---------------------

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation Ville aux différentes associations participant aux Opérations Sport Été 2019
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, le versement de la subvention annuelle 2019 correspondant aux dépenses générées par l'ensemble des actions 2019 décrites ci-avant
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville sur le compte 7478
- **VERSER** aux associations énoncées ci-avant le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2019
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Mme PIERONI : « Une précision. Si c'est pour l'année 2019, les conventions n'ont-elles pas été signées avant ? Nous sommes au mois d'octobre. Une grande partie de l'année est déjà écoulée. »

M. COUALLIER : « En fait, on aurait dû passer la délibération avant. On est d'accord. »

M. le MAIRE : « Je voudrais remercier l'ensemble des partenaires de la CAF et la Direction de la Jeunesse et des Sports car on discute avec eux et ce sont des partenaires, ainsi que les associations, notamment le centre culturel des Barolles. Il y a un partage des objectifs en direction de la jeunesse. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstention
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

11. EMPLOI

Adhésion au Programme Territorial de l'Insertion et de l'Emploi

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

La commune a toujours souhaité s'impliquer dans l'insertion, elle est d'ailleurs à l'origine de la création du PLIE et de Sud Ouest Emploi. Persuadée de l'intérêt et de la pertinence d'un lien entre entreprises, insertion et emploi, elle a depuis plusieurs années regroupé sous un même service administratif ces fonctions.

De plus, avait-elle pris part aux réflexions sur les enjeux de ces thématiques dans le cadre des réflexions préalable au Pacte.

Il est donc tout naturel qu'elle souhaite adhérer au PTIe qui vise à réfléchir à l'échelle du territoire et bassin de vie.

Le PTI'e est le lieu de gouvernance partenariale mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires. Il organise la convergence des actions de ces derniers pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et particulièrement des bénéficiaires RSA.

Aux côtés des partenaires définis par la loi que sont l'État, Pôle Emploi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CAF et la MSA, la Métropole de Lyon a souhaité que les communes du territoire qui le souhaitent puissent devenir partenaires du PTI'e.

Les partenaires signataires réaffirment leur volonté de porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire qui place au cœur de ses orientations une meilleure

adéquation entre les personnes les plus éloignées de l'emploi et notamment les bénéficiaires du RSA et les entreprises.

Ainsi, ils s'engagent à travailler ensemble à la mise en œuvre d'orientations et d'actions concertées et coordonnées alliant des enjeux d'insertion et de développement économique visant à :

- Accompagner vers l'activité et l'emploi les personnes qui en sont éloignées et notamment les bénéficiaires du RSA
- Poursuivre des synergies entre les dispositifs d'action sociale, d'insertion et de développement économique pour une approche renouvelée des politiques publiques
- Favoriser l'ancrage territorial des actions afin de structurer une action publique locale lisible et cohérente au regard des besoins identifiés

Par courrier du 18 mai dernier, la Ville a notifié à la Métropole, son intention d'être signataire du PTI'e et a décliné ses orientations :

- Favoriser l'interconnaissance, le partage d'informations, le travail en commun, pour améliorer les orientations, accélérer le parcours d'insertion
- Favoriser l'employabilité des publics
- Soutenir et conforter les parties prenantes de l'insertion et l'emploi
- Évaluer régulièrement les résultats pour requestionner la pertinence des actions

Pour mettre en œuvre ces orientations et en cohérence avec le PTI'e, au-delà des ressources de la Métropole, la Ville s'appuie sur ses services internes que sont la cohésion, l'emploi - entreprises, le CCAS mais également sur les acteurs du territoire et les actions construites en intercommunalité.

Le PTI'e se déclinera dans les prochains mois à l'échelle territoriale dans le cadre des comités territoriaux et à l'échelle métropolitaine dans le cadre du bureau stratégique, instances pour lesquelles la commune sera consultée pour désigner ses représentants.

En effet, le PTI'e s'appuie sur les instances ci-après :

- L'instance plénière qui permet un échange entre les signataires du PTI'e sur le bilan des actions menées au cours de l'année précédente et sur les grandes orientations de l'année suivante.
- Le Bureau stratégique sera un appui à la décision des membres décideurs du PTI'e et contribuera au développement sur le territoire de politiques et d'actions coordonnées favorisant l'accès à l'activité à l'entreprise des personnes éloignées de l'emploi.
- Les Comités Territoriaux Insertion Emploi (CTI'e) à l'échelle des CTM qui seront l'instance relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux vers le Bureau Stratégique ainsi que la déclinaison des orientations métropolitaines.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à adopter le Pacte Territorial d'Insertion pour l'Emploi.

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au PTI'e.

Arrivées de M. VURPAS et de Mme BONTOUX.

M. Thierry MONNET : « *Merci. Je vous avais déjà fait part lors d'un précédent Conseil Municipal de la multiplicité des acteurs concernant l'insertion et l'emploi sur Saint-Genis. Je constate que l'on remet encore un niveau de programme qui reprend tout un ensemble d'actions, liées effectivement aux bénéficiaires du RSA.*

Très sincèrement, je m'y perds un peu dans tous ces projets et orientations. J'ai l'impression qu'il y a des redondances, des choses sont faites et refaites, avec des services et des personnes différentes. Cela ne s'adresse pas toujours aux mêmes personnes mais cela manque de cohérence. C'est trop éparpillé. Je plains ceux qui sont malheureusement au chômage ou dans la recherche d'un emploi pour diverses raisons car c'est très difficile de s'y retrouver.

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé sur Internet le Programme Territorial de l'Insertion et de l'emploi. J'ai trouvé le Programme Métropolitain de l'Insertion et de l'emploi. Je ne sais pas si c'est la même chose. En tous cas, il ne s'intitule pas PTI'e mais PMI'e. Effectivement, sont déclinés sur le site Internet de la Métropole tout un tas de projets et de programmes assez denses mais voilà. Ce n'est pas tant sur les projets à l'échelle de la métropole que j'entends vous interpellé mais c'est effectivement la manière dont cela va être décliné par les différents services sur notre commune de Saint-Genis-Laval. Je m'interroge. Vous aviez trouvé l'idée pas forcément adaptée de trouver un centre spécifique où tous ces services pouvaient se retrouver avec une personne qui puisse guider les personnes qui s'interrogent et sont en recherche de solutions à leurs problèmes respectifs. Je renouvelle cette proposition, qui permettrait une clarté, d'abord peut-être pour moi, et surtout pour les demandeurs d'emploi. Merci. »

M. CRUBELLIER : « Dans cette délibération la commune souhaite adhérer au Programme Territorial de l'Insertion et de l'emploi avec la Métropole. Est-ce vraiment bien nécessaire pour notre commune ? On laisserait entendre que notre commune n'arrive pas à s'occuper de proposer du travail aux personnes du RSA. Pourtant, nous avons de nombreuses associations financées par l'argent des contribuables Saint-Genois, comme Saint-Genis Emploi. Encore une fois, c'est par l'action proche des personnes et des entreprises que l'on peut faire le levier pour remettre les gens au travail. Je suis déjà intervenu en commission et j'ai expliqué mon point de vue sur le travail. C'est paradoxal. On a un nombre important de chômeurs aujourd'hui en France et on a des entreprises qui cherchent et qui ne trouvent pas. C'est là où c'est quand même démoralisant et déprimant de voir dans les zones industrielles de grands écriteaux « Recherche manutentionnaire, carrossier... » alors qu'en mettant cela entre les mains de la Métropole on va encore se laver les mains. L'action doit être rapide dans l'emploi. Elle doit être vite faite pour le chef d'entreprise et c'est le local, la mairie et l'association Saint-Genis Emploi, qui devraient avoir cette mission beaucoup plus dynamique. Autant garder cette action proche des gens pour les mettre au travail. Il n'est pas évident qu'ils puissent retrouver du travail. Quand on touche le RSA et des aides, certains n'arrivent plus à retrouver un emploi. Il y a aussi le prix du travail qui aujourd'hui n'est malheureusement pas assez élevé et trop cher avec les charges sociales et patronales. Il y a un problème, qui ne nous est pas associé, c'est sûr, mais si localement on gardait cela à l'échelle de la commune en faisant le lien et en étant proche des entrepreneurs et des demandeurs, on y arriverait avec de la volonté. Je vous remercie. »

Mme MILLET : « Merci. J'avais quelques réflexions. Le constat au bout de cinq ans de Métropole, mais comme dans beaucoup de régions françaises, est que la part des gens pauvres ne diminue pas, voire augmente. Je vous engage à lire le dernier rapport des Petits Frères des Pauvres, qui montre que la pauvreté augmente. Je pense que cela pose question. Cela pose question d'autant plus que la Métropole de Lyon est souvent montrée en exemple pour son dynamisme économique. À un moment donné, on peut aussi se demander où va cette richesse. Je sais que certains sont adeptes de la théorie du ruissellement mais finalement en cinq ans, malgré cette organisation de la Métropole et le recentrage au niveau de certaines compétences, qui sont recentralisées, pas forcément du fait de la Métropole, mais aussi des injonctions de l'Europe, qui font que les fonds européens doivent être gérés au niveau de la politique territoriale, c'est peut-être ce qui explique le décalage que vous pouvez ressentir.

Je retiens aussi de vos interventions cette nécessité de proximité pour le citoyen. Finalement, il y a beaucoup d'acteurs et un manque de visibilité. En plus, il y a cette contrainte des appels à projet, qui sont aussi pour les structures une forme d'insécurité. Finalement, on aide les personnes précaires mais on peut soi-même, en tant qu'opérateur, être dans une situation complexe et précaire.

C'est une question compliquée. Il est intéressant que la Métropole s'empare de cette organisation. En revanche, il ne faut pas se perdre dans le côté techno que cela peut avoir et il faut trouver une articulation au niveau des communes. Par exemple, sur Saint-Genis, il y a l'association Sud-Ouest Emploi, qui fait beaucoup pour mettre en regard les besoins à la fois des demandeurs et des opérateurs. Toute cette multiplicité ne rend pas visible. Aujourd'hui, la Métropole lance des sortes de pôles entrepreneuriaux. Il y en a trois sur la Métropole de Lyon. Certaines villes embauchent des personnes qui font finalement les mêmes missions que les personnes payées par la Métropole. Cela nécessite aussi de se poser et de réfléchir à qui fait quoi et à quelle échelle.

Une commune ne peut pas tout non plus. Il faut savoir aussi déléguer mais il faut bien penser à l'articulation et économiquement au client final. Plus le temps passe, plus ce sera compliqué pour une personne en situation de RSA de rechercher un emploi. Nous avons déjà alerté la Métropole et l'État sur cette période. Je pense qu'il faut agir sur la période qui

sépare la personne qui est au chômage de longue durée... On sait très bien que plus on est au chômage longtemps plus c'est difficile de retrouver un emploi. On sait que dans deux mois la personne sera en fin de droit mais il faut attendre qu'elle soit en fin de droit pour qu'elle puisse faire un dossier et toucher son RSA. Or, au-delà de six mois, pour une personne qui est dans ce dispositif, il est beaucoup plus difficile de rebondir. On sait tout cela. Il faut aussi se poser les questions sur ces dispositifs. Comment faire pour attraper les personnes avant qu'elles ne tombent en précarité ? Sur Saint-Genis, le RSA porte sur environ 4 % de la population. Cela ne semble pas énorme mais c'est aussi des coûts derrière induits par la commune. Ce sont des personnes qui vont devoir être aidées pour payer les cantines ou qui vont demander des aides pour le loyer à la Métropole, etc. C'est aussi un coût pour la santé puisque les personnes en précarité ce sont aussi des personnes plus sujettes aux dépressions et à de nombreux problèmes sociaux. Finalement, on se rend compte que l'on crée toute une spirale. La question est vraiment de se poser cette pertinence. C'est bien de rentrer dans des dispositifs et ce que j'aime bien dans le dispositif c'est le côté évaluation. J'attends avec impatience l'évaluation. »

M. le MAIRE : « Merci. Quelques mots pour répondre aux interrogations qui ont été posées. Au-delà du constat de la situation de l'emploi que l'on connaît tous, je rappelle que ce n'est pas parachuté comme cela mais que ce PTie (plan territorial de l'insertion et de l'emploi est le fruit d'une réflexion entre les différents acteurs de l'emploi, entreprises, élus, collectivités, et que. Cela va remplacer les Cli (commission locale d'insertion) dont Madame MILLET est actuellement Présidente. C'est aussi une évolution de l'ensemble des dispositifs. Contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas un dispositif en tant que tel. Dans son cas, il va être décliné territorialement par bassin de vie et d'emploi. À la dernière conférence territoriale, on avait élu le Président du Comité territorial local, qui est un élu de Grigny, et dans le dispositif de gouvernance, sont également impliqués des représentants des entreprises et des associations. J'entends bien ce que vous avez dit. C'est plutôt pour fédérer des choses. On connaît bien au niveau de la Métropole les difficultés pour répondre aux différents acteurs de l'emploi et de l'insertion.

On va le décliné en CTI'e, Comité Territorial, qui sera proche du territoire et qui travaillera avec les associations locales, Sud Ouest Emploi et Saint-Genis Emploi qui joue un rôle important au niveau de la commune. Finalement, Monsieur MONNET, c'est la préfiguration du guichet unique que vous souhaitez à travers vos propos. C'est ce que j'ai entendu. On se rapproche des territoires. Le problème territorial au niveau de la Métropole n'est qu'un cadre et il sera décliné localement.

Sur l'insertion, je crois que la Métropole a fait beaucoup puisque le constat n'est pas si significatif que cela. Beaucoup d'entreprises font des programmes d'insertion, notamment des entreprises qui travaillent avec la Métropole, les plus grands comptes. Je connais particulièrement le secteur de l'énergie, DALKIA, GRDF. J'étais encore avec eux hier où dans les nouvelles concessions d'électricité et de gaz, un volet insertion est extrêmement important. On l'a vu sur la commune. Dire qu'il n'y a rien, est un raccourci un peu rapide. Nous mettons également en œuvre les clauses d'insertion dans les marchés. Beaucoup de choses sont faites au niveau de la Métropole pour essayer de résoudre ce problème entre le demandeur d'emploi et son insertion par l'emploi. On sait que c'est difficile et que ce ne sont pas des incantations qui suffisent pour le faire.

Aujourd'hui, il vous est proposé de fixer le cadre général. D'ailleurs, il est bien dit dans la délibération que le PTI'e se déclinera dans les prochains mois à l'échelle territoriale. Ce n'est pas dans les prochains mois mais dans les prochaines semaines. Il faut que l'on ait une nouvelle conférence territoriale des maires où l'on discutera de ce Comité territorial à l'échelle des bassins de vie liés à l'emploi. C'est effectivement pour être le plus proche des territoires et d'être aussi sur le territoire métropolitain.

Monsieur MONNET et Monsieur CRUBELLIER, en réponse à vos inquiétudes, on est plutôt sur la construction de quelque chose qui va fédérer les différents acteurs. Cela prend du temps et a demandé un partenariat qui s'est fait très étroitement au niveau de la Métropole. Je connais quelques Vice-Présidents très impliqués dans cette affaire. Aujourd'hui, c'est plutôt une bonne chose mais il faudra le mettre en œuvre territorialement et surtout évaluer notre rôle CCAS ou gestion du RSA. Nous continuerons à le mener et à monter aussi les aides nécessaires au niveau des demandeurs d'emploi. Il n'y a pas de changement. Voilà ce que je voulais dire en quelques mots sur ce PTI'e. C'est plutôt une avancée par rapport à la situation actuelle, même si, je partage votre point de vue, cela peut paraître encore confus. »

M. Thierry MONNET : « Aurons-nous annuellement un état des lieux de ces démarches pour voir comment cela fonctionne et s'il y a des améliorations ? »

M. le MAIRE : « *Je m'y engage et il est en train de se mettre en place.* »

M. Thierry MONNET : « *Souvent, je constate que des choses sont mises en place et on nous dit tous les ans qu'une évaluation sera faite mais on ne voit jamais rien. Bien souvent, on n'a pas de compte rendu annuel des différentes actions qui sont menées, quels que soient les niveaux municipaux ou territoriaux. C'est pourquoi je vous demande régulièrement des informations parce que nous ne les avons pas. Entre-temps, on a oublié le principe qui était à l'origine. Nous n'avons pas de compte rendu annuel des différentes actions menées et c'est bien dommage, me semble-t-il, en tout cas pas suffisamment.* »

M. le MAIRE : « *Je m'engage à ce qu'une évaluation soit faite puisque c'est compris dans le programme territorial de l'insertion et de l'emploi. Cela répond aussi à l'aide qu'apporte l'Europe dans ces domaines-là. C'est plutôt positif et cela pourra être décliné territorialement. Voilà ce que je dirais pour répondre à votre interrogation. Aujourd'hui, on a fait le bilan de la DSP. On a plusieurs sujets et on arrive progressivement à faire des évaluations et des comptes rendus, qui sont nécessaires. Vous critiquez la Métropole, mais on vient de voter au dernier Conseil de Communauté, l'évaluation de ce que l'on fera au niveau de la transition énergétique, notamment le plan climat. Nous allons nous faire aider d'un organisme pour juger de la pertinence des actions et surtout du déroulement des moyens et du personnel mis en place. C'est effectivement le compte rendu annuel. C'est pour aussi aller dans le sens que vous soulignez.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subvention exceptionnelle maison médicale de garde du Sud Ouest Lyonnais
Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

La Maison Médicale de Garde du Sud-Ouest Lyonnais (MMG-SOL) est ouverte depuis mai 2014. Près de 117 médecins libéraux se relaient pour permettre son fonctionnement les soirs de la semaine, les samedis, dimanches et jours fériés. Elle regroupe les secteurs d'Oullins, Saint-Genis-Laval, Givors, et depuis le 1er février 2018 les communes de Mornant et Chaponost.

Les principaux objectifs de la structure sont de désengorger les urgences hospitalières mais également d'améliorer l'accès à l'offre médicale sur les communes du Sud Ouest lyonnais rendant ainsi un réel service de proximité à la population.

Avec 9 000 consultations en 2018 dont plus de 12% concernent des Saint Genoïis. Cette structure est l'une des plus importantes du département.

La maison médicale dispose d'un modèle de financement mixte, identique aux autres du Rhône : 90 % provenant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) puis des subventions communales et enfin des cotisations des médecins. Si ce fonctionnement permet aujourd'hui d'équilibrer les comptes de l'établissement, il est important d'accompagner son évolution afin d'offrir une meilleure qualité de travail et d'accueil du personnel ainsi que des patients. Par ailleurs, le montant de la subvention de l'ARS versée en fin d'année n'étant pas connu à l'avance crée un risque permanent sur le budget annuel susceptible d'engendrer des difficultés de gestion de la structure.

Au regard des éléments précités, l'association des médecins de la Maison Médicale de Garde du Sud Ouest Lyonnais nous a sollicité par courrier en date du 2 juillet dernier afin que la Ville de Saint-Genis-Laval puisse apporter une aide financière nécessaire au bon développement de la structure.

Aussi, dans le but d'accompagner cette dynamique territoriale et d'offrir des prestations de santé de qualité aux Saint Genoïis, la municipalité souhaite soutenir financièrement la MMG-SOL à hauteur de 1500 euros pour l'année 2019.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ÉMETTRE** un avis favorable pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association des Médecins de la Maison Médicale de Garde du Sud Ouest Lyonnais
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

M. CRUBELLIER : « Sans revenir sur la nécessité et le bien de cette structure nécessaire pour nos Saint-Genois, en cas de problème de santé et pour éviter d'aller aux urgences, en Commission on avait demandé le bilan pour connaître l'ensemble des éléments financiers. Je n'ai rien reçu. Je réitère ma demande. Surtout, dans le PV de la Commission que l'on a reçu en fin de matinée, ma demande n'est pas inscrite. Je pense que c'est un oubli de votre part. J'avais déjà fait la remarque lors de cette Commission.

De plus, vous appelez cette délibération « subvention exceptionnelle » alors que dans l'explication le financement de cette structure est fait par l'ARS et les communes. Ne risque-t-on pas d'avoir la même demande annuellement et ce pendant un très grand nombre d'années ? »

M. Thierry MONNET : « Ma question rejoint un peu celle de Monsieur CRUBELLIER. Il est indiqué qu'il y a une demande liée au fait que l'ARS versait en fin d'année ces subventions. Par conséquent, pour faire le lien visiblement, il y avait un besoin de finances. Je m'étonne qu'ils ne la réclament que cette année.

Quelle est la participation annuelle de la Commune pour cette structure ?

En fait, cette structure avait tout son intérêt, comme le disait Monsieur CRUBELLIER, pour essayer de répondre à des besoins en fin de journée, sur des week-ends ou des jours fériés. Elle a des amplitudes horaires pour certains jours, le samedi et le dimanche, qui sont assez intéressantes mais cela ne résout pas le problème de nos propres communes où il y a vraiment un défaut de personnes médicales. Aujourd'hui, si vous arrivez sur Saint-Genis, il est impossible de trouver un généraliste ou alors il faut aller je ne sais où pour trouver un généraliste qui accepte de vous prendre, parce qu'ils sont surchargés. Beaucoup d'ophtalmologues n'existent plus et n'ont jamais été remplacés. Il y a un gros problème sur Saint-Genis-Laval, ce qui n'est pas propre à Saint-Genis-Laval, malheureusement, mais on pouvait croire dans une ville de 23 000 ou 24 000 habitants, dans laquelle il y a une population en demande, que Saint-Genis-Laval n'est quand même pas une bourgade rurale et isolée où les professionnels de santé hésiteraient à venir pour trouver des loisirs, une vie active, peu importe. C'est terrible sur Saint-Genis et je voulais savoir quelle démarche la commune met en action, même si elle en fait déjà, pour essayer de contrarier cet état de fait.

Je trouve que c'est inquiétant de ne pas avoir suffisamment de professions médicales sur Saint-Genis, et ailleurs bien évidemment et plus encore sur ce que l'on appelle les zones blanches. »

M. GUOUGUENI : « Monsieur CRUBELLIER, pour répondre à votre question, le caractère exceptionnel, puisque l'on nous le reproche souvent, est que nous avons basé notre subvention accompagnement sur des éléments actuels à travers des éléments qui nous ont été communiqués. Ce sont des éléments que nous vous communiquerons incessamment sous peu. J'ai moi-même participé à l'assemblée générale en juin. Vous aurez les éléments après puisque nous avons conditionné notre accompagnement en fonction de la part des Saint-Genois concernés par ces dispositifs-là et du nombre de médecins. Nous avons eu ces éléments-là et c'est pourquoi nous faisons une subvention exceptionnelle. »

Pour répondre à Monsieur MONNET, j'ai l'impression que l'on est dans un désert médical ... »
Pour ce qui concerne les professions libérales, notamment sur le domaine de la santé, on est à plus de 110. Je vous donnerai les éléments. On n'est pas dans la situation que vous évoquez.

Vous avez parlé d'ophtalmologie. C'est un problème national. En l'occurrence vous faites référence à la commune, à ce que peut faire la Ville mais ce n'est pas un problème strictement Ville.

M. Thierry MONNET : « Je l'ai précisé. Quelles sont les actions que vous menez ? »

M. le MAIRE : « Je vais donner quelques éléments de réponse. Sur l'ophtalmologie, ceux qui exercent aujourd'hui ont été formés il y a sept ou huit ans. Cela ne date pas d'aujourd'hui pour renverser la vapeur. Aujourd'hui, certaines professions de santé en profession libérale souhaitent s'installer dans la commune. Elles recherchent des locaux. Plusieurs ont des projets de construction pour se rassembler. Un cardiologue veut s'installer et il y en a d'autres. On est plutôt avec une demande que l'on essaie d'accompagner le plus possible mais ce sont aussi les règles des terrains disponibles, de l'urbanisme, etc.

Plusieurs projets sont en cours dans cette commune. Ils ne sont pas aboutis aujourd'hui ou ont des difficultés d'aboutissement. On essaie d'être des acteurs positifs en les accompagnant dans ce domaine-là pour permettre à des professions de santé de se rassembler. La situation n'est pas aussi grave que vous le dites. L'offre médicale est relativement importante.

Pour revenir sur cette délibération, nous avons souhaité apporter aussi notre participation dans la mesure où nous avons pu obtenir le nombre de médecins saint-genois qui participent à la Maison de Santé, le nombre de patients qui fréquentent cette structure, notamment pour des week-ends d'ophtalmologie. Monsieur CRUBELLIER l'a très bien dit. C'est aussi pour soulager les urgences des interventions qui ne relèvent pas forcément des urgences mais plutôt de consultations d'un médecin généraliste.

S'il se faisait une maison de santé à Saint-Genis-Laval dans ces conditions-là, ce que je ne pense pas compte tenu de la proximité de l'hôpital mais pourquoi pas, on l'accompagnerait de la même façon que l'on va accompagner des professions libérales. Après, c'est aussi aux praticiens libéraux de s'organiser eux-mêmes dans leurs investissements et leur fonctionnement. Je signale que c'est quand même soumis à l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui modère ou régule l'ensemble des dispositifs.

Après, sur les différentes spécialités, je suis comme vous, je constate qu'il en manque certaines, par défaut de formation des médecins. D'ailleurs, le plafond du numerus clausus a été augmenté pour répondre à la carence que vous soulignez pour certaines spécialités médicales.

La Ville n'est pas un acteur de la santé en termes de compétences propres. Elle essaie d'aider et d'accompagner les personnes qui souhaiteraient se regrouper ou s'installer.

On est plutôt dans une perspective avec des projets plutôt que l'inverse.

M. Thierry MONNET : « En plus, avec la perspective du Vallon des Hôpitaux, où près de 3 000 personnes seront accueillies sur notre commune, je ne dis pas qu'il n'y a rien. Je dis qu'il n'y en a pas suffisamment et qu'il est pénalisant pour des personnes de trouver des généralistes ou d'autres professionnels de la santé. C'est grave que ce soit sur notre commune ou ailleurs, et je l'ai bien spécifié à Monsieur GUOUGUENI, mais à chaque fois il part dans des caricatures extraordinaires. Je dis que c'est grave et je le confirme. On n'a pas à avoir chez nous, comme ailleurs et encore plus ailleurs, un manque de soins aussi criant.

S'il faut se déplacer à Brignais ou Chaponost pour trouver un généraliste, non. On demande aux communes de trouver de l'emploi de proximité pour éviter les déplacements, eh bien nous demandons des médecins de proximité pour éviter que les habitants se déplacent et qu'ils puissent avoir des personnes proches pour avoir des contacts réguliers, tout simplement. »

M. le MAIRE : « Au Vallon des Hôpitaux, il y aura une offre médicale et des personnes sont déjà intéressées. D'abord, c'est 3 000 habitants sur 10 ans. C'est extrêmement long comme réalisation. Il y aura de l'emploi. Derrière, ce sont les sciences du vivant qui sont visées. Je rappelle l'extension de l'hôpital sur le Vallon des Hôpitaux. Cela va aussi dans le sens d'avoir un hôpital plus performant et plus étendu dans de nouvelles spécialités. Rassurez-vous, même dans les hôpitaux, il y a déjà de la demande. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dérogation au repos dominical 2020

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

Comme chaque année les dérogations pour les ouvertures dominicales sont arrêtées par le Maire après avis du conseil Municipal et vise l'ensemble des commerces de détails concernés situés sur la commune. La loi autorise jusqu'à 12 ouverture par an.

En 2019, 5 dérogations ont été accordées pour le commerce de l'automobile, 7 pour le commerce de détail et 10 pour les super/hypermarchés.

En 2020, au regard du calendrier et du contexte sont demandés :

- 5 dimanches d'ouverture par le commerce automobile :
 - 19 janvier
 - 15 mars
 - 14 juin
 - 13 septembre
 - 11 octobre

- 7 dimanches d'ouverture par les commerces de détail de type : parfumerie / produits de beauté, textile / prêt-à-porter, chaussures / maroquinerie, musiques / vidéos / informatique en magasins spécialisés, livres, papeterie, optique, horlogerie / bijouterie, sports / loisirs, jeux / jouets etc. :
 - 12 janvier *Soldes d'hiver*
 - 28 juin *Soldes d'été*
 - 6 septembre *Dimanche de la rentrée*
 - 29 novembre « Black Friday », semaine promotionnelle internationale
 - 6-13-20 décembre *Dimanche de fêtes de fin d'année*

- 10 dimanches d'ouverture par les super/hypermarchés :
 - 12 janvier *Soldes d'hiver*
 - 7 juin
 - 28 juin *Soldes d'été*
 - 5 juillet
 - 6 septembre
 - 13 septembre
 - 29 novembre « Black Friday », semaine promotionnelle internationale
 - 6-13-20 décembre *Dimanche de fêtes de fin d'année*

Toutefois, comme le stipule la loi, les super/hypermarchés ouverts les jours fériés mentionnés à l'article L. 3133-1 du code du Travail, à l'exception du 1er mai, **doivent déduire 3 dimanches de ceux désignés par le Conseil Municipal au titre du présent article**. Par conséquent, et conformément à la règle précitée, la Ville doit attribuer 10 dimanches afin que ces derniers puissent ouvrir les 7 dimanches réellement souhaités (inscrits en gras).

Par ailleurs, conformément à la loi qui impose l'avis de la Métropole de Lyon et des organisations d'employeurs et de salariés intéressés lorsque le nombre de dimanches est supérieur à 5, la Ville sollicitera ces derniers par courrier.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L3132-26 du Code du Travail, je vous demande de bien vouloir,

- **ÉMETTRE** un avis favorable d'ouverture pour les dimanches précités
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

M. BARD : « Merci Monsieur le Maire. Il y a un, puis deux, puis trois, puis quatre, puis cinq, puis six, aujourd'hui sept et après-demain peut-être 52 dérogations pour l'ouverture des centres commerciaux le dimanche. Nous trouvons que c'est une forme de soumission au lobby consumériste et que c'est affligeant. Et surtout, cette soumission est en complète contradiction avec votre credo écologiste récent et dont on peut maintenant s'interroger sur la sincérité.

Penser que l'ouverture des magasins le dimanche dopera l'activité économique est une vue de l'esprit, une chimère. Tout simplement parce que cela butte sur une règle arithmétique simple. Quelqu'un qui a 100 € dans son porte-monnaie ne va pas en dépenser 110 ou 120 parce que les magasins sont ouverts un jour de plus, sauf à s'endetter, ce qui est une pratique très « macronienne ». En fait, si ces ouvertures le dimanche vont doper quelque chose, c'est la consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage des lieux de vente, la consommation de carburants des déplacements du personnel et de la clientèle ce jour-là, les nuisances sonores et polluantes aux alentours des lieux de vente.

Si vous saviez, quel bonheur pour les riverains, les voisins de Saint-Genis 2, d'avoir un jour de calme et de silence par semaine. Il y a six autres jours dans une semaine avec des amplitudes horaires assez larges pour faire ses achats, satisfaire les besoins et absorber la circulation automobile générée autour de ce centre par les consommateurs de Saint-Genis et les communes voisines. En dehors des métiers indispensables au fonctionnement de la société, et certains commerces de proximité, le dimanche devrait rester un jour pour soi et ses proches avec des activités spirituelles, culturelles, sportives et de loisirs. En tout cas, loin de la fièvre acheteuse.

Alors, Monsieur le Maire, allez au bout de votre logique, si pour vous, le bonheur est de faire travailler les autres le dimanche, allez-vous faire fonctionner la Mairie, ses services et son personnel ce jour-là ?

Mesdames et Messieurs, qui allez voter maintenant, nous vous demandons de refuser cette soumission et de retrouver votre liberté de conscience, de vote, sur ce dossier sociétal, qui dépasse les opinions politiques. Merci de votre attention. »

M. Thierry MONNET : « Comme les années précédentes, nous voterons contre. Mes rapides arguments reprennent en filigrane ceux qui viennent d'être énoncés. Si l'ouverture du dimanche a pour seule finalité d'accentuer la surconsommation et la rémunération accentuée des actionnaires, nous allons nous opposer à tout cela.

En ces temps de réchauffement climatique, qui devraient nous conduire au contraire à une consommation plus raisonnée et réfléchie.

Pour ce qui est du marché de l'automobile, nous serions plutôt tentés de réduire sa présence et donc de limiter sa publicité pour limiter conjointement les sources d'émission de CO2. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, et c'est pour cela que nous n'allons pas systématiquement tous les ans reprendre les arguments, que l'on a pu déjà décliner. Je trouve que c'est une aberration d'ouvrir de plus en plus. Si les gens veulent faire des courses, ils n'ont qu'à cliquer sur Internet et ils ont tout ce qu'ils veulent. S'ils veulent se promener, ils peuvent aller prendre un bol d'air et ils y trouveront beaucoup plus d'avantages. »

M. VURPAS : « Chaque année, je vote contre, pour le petit commerce et pour ce qu'ils ont dit très intelligemment. Ce n'est pas qu'au niveau de notre petit Conseil Municipal, c'est aussi la façon de vivre, la planète, et le fait de moins consommer ou mieux. Je suis pleinement d'accord avec ce que vous avez dit l'un et l'autre. J'espère que vous voterez contre, comme moi, et que d'autres ici auront le courage de voter contre et de ne pas voter comme des « godillots ». Défendre les intérêts des supermarchés, d'accord, c'est une attaque professionnelle, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est nous, c'est la planète et nos enfants. Un conseil, si... »

M. GODIGNON : « C'est un débat qui pourrait durer toute la nuit puisqu'au-delà de la question que vous apportez, c'est quelque chose qui touche l'évolution sociétale au grand sens du terme et sur lequel on peut ne pas être d'accord avec l'ouverture le dimanche. Si vous allez en centre-ville, vous allez trouver un certain nombre de supérettes ouvertes jusqu'à 22 h 00 et qui travaillent tous les dimanches. Là aussi, on peut être contre, sauf qu'il y a une habitude qui est prise, notamment par nos plus jeunes contemporains qui demandent de pouvoir faire des courses en semaine, le plus tard possible, parce qu'ils ont peut-être des horaires de travail ou des contraintes pour lesquelles ils ne peuvent pas faire autrement, et de travailler le dimanche.

La relation que vous entretenez entre l'écologie et l'ouverture des magasins et hypermarchés le dimanche m'étonne dans la réflexion qui a été faite. Vous faites référence

aux véhicules qui se déplacent. D'abord, ce ne sont pas tous des véhicules individuels et des automobiles. Je n'ai pas de chiffres à vous donner, mais certains ont déjà fait cette enquête, et dans la mesure où aujourd'hui dans les habitudes de consommation, des personnes ne peuvent pas aller acheter les biens qu'elles désirent, elles vont commander sur Internet. Vous savez très bien que sur Internet, le coût de la livraison et les conséquences écologiques sont extrêmement significatives puisqu'il faudra des centres logistiques, qui coûtent beaucoup d'argent et consomment beaucoup d'énergie. Après, il faut traiter l'ensemble des demandes qui sont faites et il faut livrer individuellement le moindre petit crayon que vous avez demandé la veille. Il y a une consommation et un lien coût/carbone, qui est extrêmement plus important que chez un distributeur où tout le monde va au même endroit. La relation entre l'écologie et les ouvertures d'un certain nombre de magasins le dimanche ne me paraît pas tout à fait honnête. »

M. Thierry MONNET : « On a toute la semaine. »

M. BARD : « 10 jours par an. »

M. le MAIRE : « La vague Internet, cela m'amuse quand j'entends dire que l'on commande sur Internet. Effectivement, l'impact écologique d'Internet est extrêmement important. Monsieur BARD, votre qualificatif sur mon récent engagement, le vôtre est encore plus récent. On pourrait presque dire qu'il date de ce soir. Cela veut dire que vous connaissez mal mon action au sein de la Métropole. On a quand même quelques éléments innovants. On intervient sur les formations pour les euros députés. Je vous laisse votre appréciation. Ce sont toujours des jugements à la serpe, mais c'est votre habitude, le comportement de votre Groupe et de votre mouvement politique, s'il vous plaît un peu de retenue entre nous. Je pense que personne ne peut contester l'engagement que j'ai en termes de transition énergétique et des actions que nous avons produites dans cette ville depuis des années. Aujourd'hui, elles se concrétisent avec des réductions de consommation d'énergie, avec des productions d'énergies renouvelables, qui permettent de soutenir la filière biomasse avec le Gymnase l'Equinoxe. On a un des équipements qui consomment le moins de tous les équipements sportifs et des bâtiments communaux. Arrêtez ce genre de propos, qui ne servent pas finalement la prise en compte des défis que nous devons résoudre pour la planète. Je ne suis pas dans la posture politique, Monsieur BARD. Je suis dans le travail de fond. La posture politique, faire de grandes déclarations, dire que ce qui était bien avant est mauvais maintenant, n'est pas mon sujet. Je travaille sur le long terme et sur le travail de fond. C'est plutôt ma nature. Vous êtes un cadre de l'industrie. Moi, j'étais ingénieur, et je suis plutôt dans le travail de fond et je suis plutôt un cartésien dans ce domaine.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous travaillons sur le réaménagement du centre avec des impacts écologiques moindres.

Nous avons limité les dimanches au même nombre que les années précédentes. Il n'y a pas de nouveautés par rapport à cela. On est dans les mêmes équilibres. Sur le commerce de proximité on a toute une action. On n'est pas à 100 % de locaux occupés à Saint-Genis-Laval. On est à 120 %. En plus, on a des locaux qui n'existaient pas et qui ont été créés grâce à l'implication de la Ville et à d'autres dispositifs. On a pu avoir de nouveaux commerces de proximité, qui se sont installés dans le centre-ville. D'autres vont ouvrir. Nous avons d'autres projets sur ce sujet. De grâce, n'opposons pas le commerce de proximité car ce n'est pas tout à fait la même clientèle en termes de produits. On a quand même une différence entre la galerie marchande. La galerie marchande, ce sont aussi des emplois. Les emplois du dimanche, c'est une difficulté, mais le réaménagement de la galerie marchande c'est 150 emplois créés. C'est aussi du business et du job pour les jeunes et les habitants, pour le bassin de vie emploi. On pourrait mettre cela dans le programme de l'insertion par l'économie. Voilà ce que je voulais vous dire. Soyons raisonnable.

Je comprends votre position et je ne la conteste pas. Cela n'empêche pas dans cette commune d'avoir des activités, qu'elles soient spirituelles, comme vous l'avez dit, mais chacun est libre de le faire.

Les équipements sportifs ne semblent pas, Monsieur BARD, complètement désaffectés le dimanche. Notre vie continue. On y arrive quand même. Il y a des personnes que cela arrange de faire leurs courses le dimanche. Personnellement, j'évite, mais cela m'arrive aussi d'aller dans des supérettes le dimanche. C'est aussi simple que cela.

Je vous propose de passer au vote. Nous avons bien entendu les positions des uns et des autres. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 26 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 2.

Contre
François VURPAS, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Abstention
Marylène MILLET, Yves GAVAULT

14. MARCHES PUBLICS

Groupement de commandes - Achat de couches
Rapporteur : Madame Agnès JAGET

La lettre circulaire de la CAF n° 2011-105 du 29 juin 2011, relative à la prestation unique d'accueil du jeune enfant et de prise en charge des soins d'hygiène et des repas stipule que les structures d'accueil du jeune enfant, fournissent désormais les couches pour tous les enfants qui y sont gardés.

Un groupement de commandes avait donc été organisé avec les associations afin de conclure un marché pour la fourniture de couches.

Ce marché arrivant à échéance, la Ville de Saint-Genis-Laval souhaite à nouveau conclure par le biais d'un groupement de commandes pour un marché relatif à la fourniture de couches, avec les associations suivantes (crèches et haltes-garderies), gérantes des structures d'accueil du jeune enfant :

- **Association Premiers Pas à Saint-Genis-Laval** - 45, avenue Clémenceau - 69230 Saint-Genis-Laval, pour les Récollets (45, avenue Clémenceau - 69230 Saint-Genis-Laval) et Roule Virou (12, place des Collonges - 69230 Saint-Genis-Laval)
- **Association Pom' Cerises** - 2, allée Paul Frantz - 69230 Saint-Genis-Laval
- **Association Sucre d'Orge** - 45, avenue Clémenceau - 69230 Saint-Genis-Laval

Aussi, et comme le prévoit des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, il apparaît opportun d'associer ces structures pour la passation de ce nouveau marché et de conclure une convention de groupement de commandes.

Une telle option permettra aux structures, outre la facilitation de la gestion de la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelles.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention annexée à la présente délibération. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement, et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commande.

Une procédure commune à la Ville et aux structures d'accueil du jeune enfant sera engagée conformément au code de la commande publique.

Compte tenu du montant de ces prestations, la procédure de passation sera celle de la procédure adaptée prévue par l'article R. 2123-1 du code de la commande publique.

Le groupement est conclu à compter du moment où la présente convention est exécutoire, jusqu'à la fin du délai d'exécution des marchés passés au titre de la présente.

Un contrat sera conclu pour chaque membre du groupement, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution du contrat et assumant le règlement des prestations qui lui incombent.

Parallèlement à la présente délibération, les conseils d'administration des structures se prononceront sur l'approbation de cette convention de groupement de commandes lors de chaque réunion des conseils d'administration.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de couches entre la Ville et les structures ci-avant listées,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement entre la Ville et les structures d'accueil du jeune enfant pour le marché public de fourniture de couches.

M. Thierry MONNET : « *Je ne vais pas vous rejouer l'histoire de la couche. Simplement, je voudrais que vous me rappeliez quelle était la société qui avait remporté le précédent contrat sur Saint-Genis.* »

Mme JAGET : « *Nous ne l'avons pas de tête, cela fait 10 ans. Après, on peut le rechercher. De toute façon, il y aura un appel d'offres. Il y aura 10 couches par taille et par structure, qui seront conseillées par marque.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

15. PERSONNEL COMMUNAL

Prestation d'action sociale d'adhésion au contrat-cadre "Titres restaurants"

Rapporteur : Monsieur Bernard GUEDON

Conformément à la réglementation, la ville, depuis plusieurs années, fait bénéficier ses salariés des prestations offertes par le Centre National d'Action Sociale (CNAS) et octroie des titres-restaurant, sous certaines conditions.

Ces prestations sont distinctes de la rémunération et sont accordées, pour ce qui concerne les titres restaurant, indépendamment du grade des agents.

Depuis 2011, la collectivité a contractualisé avec le centre de gestion du Rhône et de la Métropole concernant la prestation « Titres Restaurants ».

En sa séance du 15 décembre 2015, le conseil municipal a autorisé Mr le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat cadre mis en œuvre par le centre de gestion du Rhône et de la métropole pour les titres restaurant pour la période du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Le contrat avec « GroupeUp -chèque déjeuner» arrivant à échéance, et conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permettant aux centres de gestion de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale telles que les titres restaurant, le Centre de Gestion du Rhône et de la métropole a relancé une consultation et le prestataire retenu est la société EDENRED.

Cette prestation du CDG donne lieu à une participation en fonction des effectifs de la commune de 500€.

Le comité technique du 3 octobre 2019 a été consulté.

Aussi, il est donc proposé de signer la convention d'adhésion au contrat cadre titre restaurant pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir:

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au contrat cadre mis en œuvre par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les titres restaurant ;
- **DIRE** que les dépenses inhérentes à l'adhésion au contrat cadre Titre restaurant sont inscrits au chapitre 012

M. Thierry MONNET : « Je voulais savoir si les tickets-restaurant actuellement proposés au personnel ou qui le seront sont sous forme d'une carte électronique ou de tickets papiers. Aux dires de nombreux restaurateurs, dont certains Saint-Genois, les frais de gestion reversés aux organismes prestataires sont tellement élevés que beaucoup refusent l'usage de cette carte dans leur établissement. Il est important de le savoir. D'ailleurs, ils sont nombreux à les refuser, les frais étant tellement élevés pour eux. En plus, de ce qui existe déjà sur les tickets papiers ils ne s'y retrouvent pas du tout. Enfin, je voulais que vous me rappeliez la valeur des tickets-restaurant actuellement sur la commune et quelle est la participation de la commune. Est-ce un forfait pour chaque personne ou est-ce au prorata des revenus ? »

M. le MAIRE : « La valeur faciale est de 5 € et la participation communale est de 50 %. On reste en papier pour faire simple. Un jour, nous passerons peut-être à la carte mais aujourd'hui c'est encore du papier. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

16. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité notamment concernant le poste de secrétaire de police municipale et la mise en stage de référents sur les établissements scolaires. Ces créations de postes au tableau n'induisent aucun effectif supplémentaire, et les suppressions des grades détenus jusqu'alors seront effectuées après avis du CT.

Le comité technique s'est réuni en sa séance du 3 octobre 2019 pour examiner les propositions de modification des postes suivants et a donné un avis favorable:

Filière Administrative

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1ère classe à Temps Complet

Filière culturelle

- Création d'un poste d'Assistant de conservation principal 2ème classe à Temps Complet

Filière Animation

- Suppression de 2 postes d'adjoint d'animation à Temps Non Complet
- Création de 2 postes d'adjoint d'animation à Temps Complet

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 03/07/2019	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 08/10/19	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	2	0	1	0	4	
FILIÈRE CULTURELLE								
Assistant de conservation principal de 2° classe	B	2	2	0	1	0	3	
FILIÈRE ANIMATION								
Adjoint d'Animation	C	10	6	3	2 TC	2 TNC (3/35 et 8,75/35)	10	4

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes cités ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION

L'ordre du jour du Conseil Municipal est terminé. Nous allons passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES :

M. le MAIRE : « Il y a deux questions du Groupe Saint-Genis Bleu Marine. »

B. PIERONI : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Nous souhaiterions ce soir, obtenir quelques éclaircissements sur les « avantages » accordés à l'enseigne « Domino's pizza » qui s'est ouverte à la rentrée avenue Clémenceau. Nous avons pu remarquer sur les panneaux lumineux de la ville, dans le courant de l'été, une offre d'emploi pour cette dernière. Si, tout comme vous, nous sommes favorables à un soutien de l'emploi sur notre commune, nous pensions, naïvement peut-être, que ces panneaux étaient réservés pour les annonces de la ville et pour les associations. Nous avons noté que certaines associations des communes voisines en bénéficiaient parfois... Alors, offre d'emploi, pourquoi pas, mais Domino's pizza n'est certainement pas la 1^{ère} à proposer des postes, et nous aimerions savoir pourquoi celle-ci précisément a été choisie pour profiter de ce coup de pouce. A noter, que les St Genoïis ne sont pas les seuls à lire ces panneaux et que cette offre a peut-être bénéficié à des

personnes d'autres communes... Par ailleurs, nous avons noté également que cette entreprise bénéficiait d'un à deux emplacements de stationnement sans limitation de durée, pour les scooters de livraison. Nous souhaiterions donc connaître les modalités de l'accord entre la mairie et l'entreprise, concernant cette facilité de stationnement d'une part et d'autre part, si vous envisagez d'étendre cette facilité à d'autres enseignes de la commune ? »

M. le MAIRE : « Monsieur GUOUGUENI va vous répondre. »

M. GUOUGUENI : « Nous avons des concitoyens saint-geinois qui sont en recherche d'emploi alors nous essayons de faire circuler l'information quand une entreprises embauche et si c'est une personne de Pierre-Bénite ou de Brignais qui trouve un emploi, c'est bien aussi bien car c'est dans le cadre du bassin de vie.

L'emploi n'a pas de limite communale. Cela n'a aucun sens. Il faut raisonner en termes de bassin de vie et d'emploi. Vous-même résidez à Saint-Genis-Laval mais vous travaillez ailleurs. Nous ne faisons pas la promotion d'une entreprise ou d'une enseigne. Nous faisons la promotion de l'emploi.

Concernant les commerçants qui s'implantent sur la commune, vous aurez noté que nous les annonçons tous dans le magazine municipal. Il s'agit là aussi de porter à la connaissance de la population une information utile et non de faire de la publicité commerciale.

Pour ce qui est des messages sur les panneaux lumineux, nous pouvons accepter que ce soit de la part d'acteurs non Saint-Genois quand il s'agit d'action caritative ou d'événements rassembleurs sur les communes voisines qui peuvent aussi intéresser les Saint-Genois, comme par exemple, la fête de la pêche de vigne.

Enfin, pour ce qui est des emplacements pour les scooters de livraison, les entreprises comparables sont traitées en équité. »

M. BARD : « Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, dans Saint-Genis Info de septembre 2019, pour justifier votre politique culturelle et son coût et en mélangeant éducation et culture, vous avez cité Abraham LINCOLN : « Si vous trouvez que l'éducation coûte chère, essayez l'ignorance. » Ceci visant bien entendu le Groupe Saint-Genis Bleu Marine, en insinuant que ceux qui conteste le coût d'une politique culturelle sont des ignorants et en oubliant que l'éducation n'est qu'un composant de la culture, qui elle-même se développe tout au long d'une vie.

Cependant, le problème avec les citations, surtout dans une culture avec une langue que vous ne pratiquez pas, c'est s'associer à des personnages pas toujours recommandables. Si vous connaissiez l'Amérique et l'histoire des États-Unis, vous sauriez qu'il vaut mieux éviter les citations de ce personnage, dont la sincérité était discutable, la duplicité avérée et dotée d'un cynisme redoutable. On lui attribue l'émancipation des esclaves noirs en hommes libres par son amour des droits de l'homme. L'histoire prouve, hélas, que cette conversion très tardive était d'abord une réponse à ses amis industriels du Nord en recherche d'une main d'œuvre de 3 millions d'hommes et de femmes aspirant à la liberté, exploités et maltraités, dans les plantations du Sud. La principale audience de LINCOLN, que des électeurs blancs. Ses points de vue sur l'esclavage, l'égalité raciale et la colonisation afro-américaine se sont souvent entremêlés. Au cours des débats pré-électorales de 1858, LINCOLN exprima le fait qu'il croyait que les blancs étaient supérieurs aux noirs. Il déclara alors qu'il était contre le métissage et aussi contre le droit accordé aux noirs de servir en tant que juré. Il affirma que dans la mesure où les deux races resteront ensemble il y aura une position inférieure et une position supérieure. Il ajoutait pour finir qu'il souhaitait tout autant qu'un autre que la race blanche occupe une position supérieure. Tout cela avant son élection à la présidentielle de 1860.

Dans son livre, « Les Américains », André KASPI, agrégé d'histoire, spécialiste des États-Unis, écrit : « LINCOLN abolitionniste ? Oui, avec modération. Ami des Noirs ? Non. » Pour illustrer le propos et constater l'ambiguïté et l'insincérité de M. LINCOLN, je vous propose une autre citation célèbre datée de 1864 : « Si je pouvais sauver l'union sans libérer un seul esclave, je le ferais. Si je ne pouvais la sauver qu'en les libérant tous, je le ferais aussi. » Avouez que tout ceci est un paradoxe énorme par rapport à votre humanisme régulièrement proclamé et affiché. »

Question : À l'avenir, prendrez-vous la précaution d'étudier un auteur avant d'utiliser ses citations à des fins politiques et dans un magazine qui devient de plus en plus un outil de propagande personnelle ?

Mme TIRTAUX : « Contrairement à vous, nous n'avons pas la prétention de donner des leçons d'histoire.

Vous êtes libre de votre appréciation sur Abraham LINCOLN, qui est un personnage historique reconnu, même si bien sûr comme d'autres il avait sa part d'ombre et qu'il faut toujours resituer les choses dans le contexte de l'époque.

Nous n'avons pas brandi Monsieur LINCOLN comme un modèle général. Nous avons cité certains de ses propos. Une citation vaut pour elle-même et celle que nous avons utilisée reste, de par son objet et sa signification, parfaitement valable et pertinente. Je vous confirmerai même qu'elle nourrit au quotidien et donne du sens à toutes les actions qui sont menées sur notre territoire et avec tous les acteurs qui y sont mêlés et qui y contribuent.

Notre combat reste et sera toujours de combattre l'ignorance. Votre question, Monsieur BARD, avait manifestement et surtout pour objectif de vous faire remarquer. Alors, je conclurai avec les mots de Monsieur le Maire : « The show must go on ».

M. le MAIRE : « Merci Madame TIRTIAUX. Le Conseil Municipal est terminé. Y a-t-il des questions dans le public relatives à l'ordre du jour ? Non.

Je vous souhaite une très bonne soirée et vous donne rendez-vous au prochain Conseil Municipal le 10 décembre.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

*Fait à Saint-Genis-Laval, le 18/11/2019
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER*